

Commune de BIERNE



Bierne, le 20 mai 2025

ARRETE DU MAIRE

Le maire de la Commune de BIERNE,

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ✓ Vu le Code de la Route,
- ✓ Considérant que pour le bon déroulement de la Fête des Voisins du Quartier Les Naturelles, le vendredi 23 mai 2025, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la rue Louis Blériot.

ARRETE

- ARTICLE 1er** La circulation sera interdite le vendredi 23 mai 2025 de 18h30 à deux heures – sur la rue Louis Blériot (sauf services de secours et riverains)
- ARTICLE 2ème** Les dispositions du présent arrêté seront mises en place et assurées par les demandeurs Mme MAHIEUW et Mme DELCROIX et par le Service communal.
- ARTICLE 3ème** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- ✓ Mr l'Ingénieur des T.P.E de Dunkerque,
 - ✓ Mr le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Hoymille,
 - ✓ Mr le Commandant le Centre de Secours de Bergues.



Le Maire
Jean Jacques VERHAEGHE